

Paris, le lundi 11 février 2013

**Circulaire** : 010-13

**Émetteur** : Direction du Développement et de l'Accompagnement des Ressources Humaines

**Objet** : Mise à jour des aides accordées par l'Agefiph

Madame, Monsieur le Directeur,  
Madame, Monsieur le Médecin conseil régional,

L'Agefiph, l'association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées, a revalorisé pour 2013, les aides financières qu'elle dispense.

Son Conseil d'administration est venu modifier plusieurs éléments dans sa séance du 13 décembre 2012.

L'aide à l'insertion professionnelle (AIP) a ainsi été augmentée alors que l'aide à l'aménagement du temps de travail a été supprimée.

Deux nouvelles aides sont également créées : une aide aux emplois d'avenir et une aide au maintien dans l'emploi des personnes handicapées de 52 ans et plus.

Par ailleurs, un délai supplémentaire est laissé aux entreprises cette année pour adresser leur Déclaration annuelle Obligatoire d'emploi des Travailleurs handicapés soit le 31 mars 2013 par courrier ou le 30 avril par voie électronique.

Ces modifications sont applicables depuis le 1er janvier 2013.

Vous trouverez ci-joint une note technique d'accompagnement.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, Madame, Monsieur le Médecin conseil régional, l'expression de ma considération distinguée.



Didier Malric  
Directeur

**Document(s) annexe(s) :**

- Note technique,